

C.R DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SALAIRES DU 24/02/2015 RESULTATS DES NAO SDH- PH 2015.

L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 FEVRIER 2015 A REUNI 70 PERSONNES

Les points suivants ont été abordés :

- Rappel des NAO 2014
- Contexte économique et social 2015
- Dernière proposition de la Direction
- Dernière proposition CGT/CFDT
- Avis de la CGT/CFDT sur ces NAO
- Les suites à donner :
 - Choix 1 : signature de l'accord
 - Choix 2 : pas de signature de l'accord
 - Choix 3 : nouvelle revendication et conflit

A l'issue des débats, un vote a eu lieu à bulletin secret. Une majorité de salariés a voté pour le choix 1, les délégués syndicaux ont donc signé l'accord NAO SDH-PH 2015.

NB : 25% du personnel présent a opté pour les choix 2 et 3.

RAPPEL DES MESURES CONTENUES DANS L'ACCORD

Salaire minimum SDH-PH = 1 500 € brut

Augmentation de 18 € bruts : Employés dont le salaire est inférieur ou égal à 1 750 € (*salaire de base + ancienneté*).

Augmentation générale : 0.2% pour les salariés dont le salaire (base + ancienneté) est supérieur à 1 750 € brut

Prime de vacances 2015 : 1 120 €

Majoration de l'abondement au PEE : Abondement de 100% des sommes versées dans la limite de 300 € (sous réserve de la signature d'un avenant à notre accord d'entreprise concernant le PEE).

Proposition d'engager une réflexion portant sur les chèques déjeuner

L'AVIS DES DELEGUES SYNDICAUX CGT & CFDT

Faute d'être généreuse, l'offre de la Direction est assez habile puisqu'elle mélange AG pour les bas salaires, prime de 300€ pour tous et possibilité d'abondement.

Nous avons noté une certaine résignation de la part des salariés qui ont voté pour une signature par crainte de perdre ce qui avait été obtenu par le biais de la négociation.

La rigueur budgétaire imposée par la Direction se justifie uniquement par des contraintes liées à des indicateurs de gestion (il faut contenir la masse salariale). Or, la bonne santé économique de SDH-PH permettrait de mener une politique salariale plus juste et ambitieuse.

Les employés de SDH-PH le méritent !

Vos délégués syndicaux CFDT & CGT.